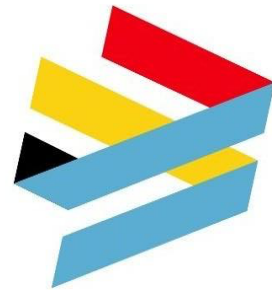


2027-2028

Championnats de Belgique

EVENT MANUAL



**BELGIAN
TRIATHLON**

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Avant-propos	3
Généralités	3
Critères technico-sportifs	3
Soutien médico-sportif de Belgian triathlon.....	6
Technical officials	6
Chronométrage.....	6
Inscriptions.....	6
Hospitality, marketing et partenaires	7
Communication	7
Presse et médias.....	7
Protocole de remise de médailles	8
Spécificités.....	9
Sprint et distances olympique	9
Duathlon.....	9
Cross duathlon ou cross-triathlon.....	9
Triathlon ou duathlon jeunes	9
Triathlon par équipe	9
Relais mixte	10
Paratriathlon.....	12
Sanctions.....	12
Abréviations – définitions.....	13
CONTACT.....	13

Avant-propos

Les championnats de Belgique (CB) sont les courses les plus qualitatives organisées par des membres de Belgian Triathlon (Be3). Elles doivent donc présenter le meilleur niveau de sportivité, de sécurité et d'accueil du public. Le présent document reprend les exigences liées à l'organisation d'un CB. Les organisateurs (LOCs) qui déposent un dossier et sont choisis pour l'organisation des CB s'engagent à respecter le présent document et en acceptent toutes les contraintes. Le manquement au présent règlement peut avoir des conséquences pour l'organisateur. Toutes les courses sont organisées suivant le règlement sportif en vigueur au moment de la course.

Généralités

a) Outre le présent « Event Manual » et le règlement sportif de Be3, le LOC doit respecter le décret flamand relatif au sport éthique et sain ou le décret sport de 2019 (Décret portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française) suivant la région d'organisation de l'événement. L'organisateur doit également s'assurer que la course se déroule dans le cadre strict de la réglementation antidopage de l'organisation NADO régionale. Il doit viser à tout moment la sécurité, la durabilité et le fair-play.

b) Les conditions spécifiques relatives au calendrier et à l'évaluation de la candidature pour le CB se trouvent dans le dossier de candidature du CB sur triathlon.be.

c) Le LOC dispose d'une structure organisationnelle transparente et documentée avec différentes fonctions et des responsabilités claires (communication, logistique, finances, inscriptions, etc.).

d) Le LOC dirige, coordonne et finance tous les aspects opérationnels de l'événement.

e) Pendant la préparation du CB, une communication fluide et constructive doit être établie avec toutes les parties concernées, telles que Be3 / la ligue concernée, le Head Referee (HR), les athlètes, les autorités, les partenaires, les sponsors et les médias.

Critères technico-sportifs

a) **Demande** : pour la candidature au CB, les informations de course du LOC sont présentées de la manière la plus détaillée possible. Le planning doit être établi de telle sorte qu'aucune autre course ne se déroule pendant une course de CB. Une exception peut être faite pour la LD ou la MD (demi ou plein triathlon/duathlon). Les modifications apportées ultérieurement par le LOC sont communiquées dès que possible au HR afin de recueillir son avis. En cas d'avis négatif ou de problèmes graves, Be3 peut, sur avis du NOC Be3, annuler l'attribution du CB.

b) **Préparations** : avant le début de l'enregistrement le jour de la course, tous les collaborateurs du LOC sont informés de leurs tâches et capables de les exécuter de la meilleure façon possible (répartition des tâches documentée et envoyée au moins une semaine avant la course). Une réflexion a été menée sur les back-ups en cas d'urgence (par ex. solutions en cas de conditions météorologiques extrêmes). Le matériel et les collaborateurs sont à leur poste, le site de la course est achevé, les bénévoles sont briefés, le matériel technique est testé et opérationnel, toutes les procédures sont connues et opérationnelles.

c) Sur le **site de la course**, il y a une signalisation suffisante et claire vers tous les lieux stratégiques (secrétariat de course, départ, zone de transition, arrivée, douches, local de dopage, parking, secourisme, ...).

d) Le **secrétariat de course** est suffisamment doté en personnel, fonctionne correctement (avec un contrôle strict de l'identité des participants), efficacement et prévoit des affiches claires avec entre autres

départ/arrivée/différents parcours de course/distances correctes/nombre de boucles/zones de ravitaillement et de déchets/penalty box, liste des participants, analyse de qualité de l'eau conforme, température de l'eau et ambiante (cette dernière en concertation avec le HR).

e) Toutes les **zones athlètes** (départ/zones de transition/arrivée & parcours autour de ces zones, zone de pénalité, ... ou en résumé FOP) sont fermées au public et suffisamment surveillées par des collaborateurs du LOC.

f) Près de la **zone de départ**, des toilettes sont prévues pour les athlètes. Pour la longue distance, il y a des toilettes pour les athlètes dans chaque zone de transition ou en cours de route sur le parcours.

g) **Le parcours natation** est tracé avec des bouées clairement visibles et bien ancrées afin qu'aucune erreur ne puisse survenir ou que les athlètes ne puissent raccourcir le parcours. Le parcours est suffisamment sécurisé sur et à côté de l'eau (sauveteurs, plongeurs, bateaux) et la qualité de l'eau répond aux normes selon la directive européenne sur les eaux de baignade. Les athlètes disposent d'un accès et d'une sortie de l'eau sûrs et fluides.

h) **Le parcours vélo** est entièrement fermé à la circulation, sécurisé (incluant entre autres l'état de la route), balisé ou marqué, et encadré à chaque carrefour par des signaleurs/policiers. Un véhicule avec un drapeau rouge ouvre le parcours de la course et un motard avec un drapeau vert ferme le parcours de la course après le dernier participant. Le nombre de tours de vélo est clairement indiqué et le passage est contrôlé (chronométrage). Les véhicules qui seront présents sur le parcours vélo doivent être soumis au préalable à l'approbation du HR.

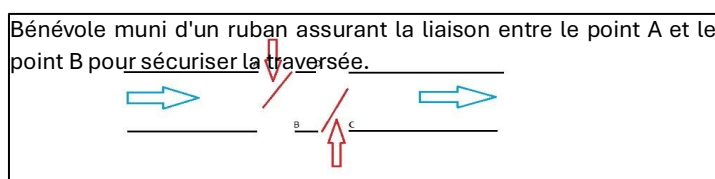
i) **L'environnement local** (habitants, agriculteurs, tourisme, compagnies de bus, ...) est prévenu. Les itinéraires touristiques sont pourvus d'une déviation ou les signaleurs sont suffisamment informés d'une alternative sûre.

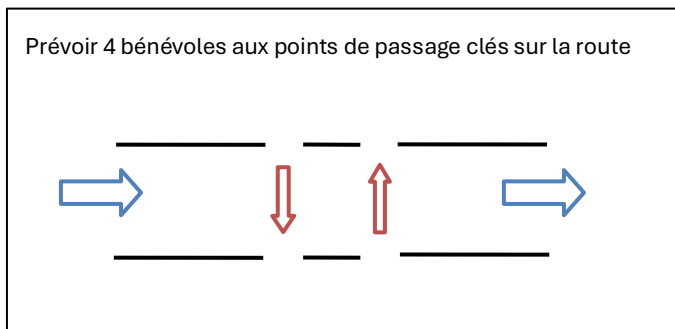
j) **Le parcours de course à pied** est séparé du parcours vélo, sécurisé, délimité, marqué et encadré aux carrefours nécessaires par des signaleurs/policiers. Le nombre de tours de course à pied est clairement indiqué et le passage est contrôlé (manuellement ou électroniquement via le chronométrage).

k) **La zone de transition** est correctement et suffisamment spacieuse, installée avec des supports à vélos de qualité (pas de bacs en bois). L'utilisation d'une boîte en plastique apportée par l'athlète lui-même est obligatoire. L'organisation prévoit des sacs en plastique numérotés dans la première zone de transition (nage - vélo) si le travail s'effectue avec deux zones de transition. L'organisation prévoit au minimum **10%** (du nombre d'athlètes inscrits) de boîtes supplémentaires au cas où des boîtes auraient été oubliées par les athlètes. Dimensions => Réf. règlement sportif Be3 §7.1(c) et numérotation visible à la place de l'athlète, mais également une numérotation de tête au début de la rangée. Il y a une signalisation claire de l'entrée, de la sortie et, le cas échéant, de la "penalty box" et des toilettes. Une "drop" zone séparée et surveillée pour le matériel excédentaire est prévue. La surveillance de cette/ces zone(s) est de la responsabilité du LOC.

l) **Le CB** constitue le point phare de la journée et le reste du programme de la course est établi de telle sorte qu'aucune autre série n'influence le déroulement de la course du CB.

m) **Le parcours** est attrayant pour les athlètes et la course est facile à suivre par le public. Pour cela, il y a un flux logique et réfléchi des spectateurs avec des points de passage doubles aux endroits stratégiques (voir figures) et des signaleurs compétents.





n) **La zone d'arrivée** est le lieu principal de l'événement et accorde une attention particulière tant aux athlètes (espace délimité et ravitaillement généreux) qu'aux spectateurs, invités, presse et collaborateurs, y compris le chronométrage et les TO (Technical Officials).

o) Sur le **site de la course**, il y a suffisamment de sacs ou de bacs à poubelles et une zone de déchets clairement délimitée pour le parcours vélo. L'utilisation de "drop zones" sur les parcours vélo et course à pied est recommandée comme mesure écologique. Ces zones doivent être indiquées de manière clairement reconnaissable.

p) La **penalty box** est prévue si la discipline l'exige.

q) Une **tente** est prévue pour les TO aussi bien au check-in, à la penalty box qu'à l'arrivée.

r) Le **local de dopage** est aménagé selon les directives régionales du NADO (dopinglijn.be, dopage.be).

s) Il existe un **plan de sécurité** avec des services médicaux (poste de secours et ambulance), centralisé mais aussi immédiatement mobilisable sur le parcours de la course. Les voies d'accès, les parcours et les plans d'évacuation ont été discutés au préalable et sont connus.

t) Il y a suffisamment de **parkings** et il y a suffisamment de douches, de vestiaires et de toilettes à proximité du lieu de la course.

u) Il existe un bon **service aux athlètes**, conforme au niveau de la compétition, qui se traduit entre autres par l'infrastructure mais aussi par des services de soutien (infos, possibilités de reconnaissance du parcours, médical, matériel, ...) et éventuellement la remise d'un souvenir unique de l'événement (ex. trophée, photo, accessoire de triathlon, ...).

v) Pour les délégués, un service de restauration est prévu (lunch et au moins 2 boissons). Lors d'une présence de plus de 6h, un deuxième repas est également prévu :

- TO et motards d'accompagnement
- Photographe Be3

w) En cas d'annulation de l'épreuve de natation lors d'une compétition de triathlon, le titre de champion de Belgique ne peut pas être attribué.

Soutien médico-sportif de Belgian triathlon

Technical officials

- a) Be3 désigne les Technical Officials (TO) et le HR, et la ligue concernée est responsable des Technical Officials (TO) le jour de la course.
- b) Le HR et un représentant de Be3 soutiennent, avec le LOC, les préparations sportives et techniques pour le CB. Ces personnes reçoivent toutes les informations nécessaires et effectuent également une visite de prospection sur place.
- c) Les tâches des TO et du HR le jour de la course sont mentionnées dans les Règlements Sportifs de Be3.

Chronométrage

- a) Moyennant une liste de départ fournie intégralement et à temps par le LOC, le système de chronométrage assure un traitement correct des résultats, qui sont disponibles immédiatement après l'arrivée des athlètes, sous réserve de validation par le HR.
- b) Si la fédération concernée n'applique pas son propre système de chronométrage, le LOC est responsable de la fourniture d'un système de chronométrage qualitatif et fiable ayant déjà fait ses preuves.

Inscriptions

- a) Période d'inscription :
 - Période d'inscription pour les courses individuelles
 - À l'exception des championnats qui sont exclusivement accessibles aux titulaires d'une licence annuelle, une période de priorité de 30 jours s'applique aux titulaires d'une licence annuelle de la 3VL ou de la LF3. Les inscriptions ne seront ouvertes aux titulaires d'une licence d'un jour qu'après cette période. La date d'ouverture des inscriptions pour les licenciés de la 3VL et de la LF3 sera communiquée par e-mail au NOC (adresse à compléter), afin que les deux ligues puissent communiquer cette information en temps utile via leurs canaux de communication et les réseaux sociaux.
 - Période d'inscription pour le format par équipe
 - Il existe une première période d'inscription prioritaire pour les équipes dont tous les membres font partie du même club affilié et possèdent une licence valide. Cette PIP dure au moins 1 mois et se termine au plus tôt le 31 janvier de l'année X. Durant cette période, un maximum de 3 équipes hommes/mixtes et 2 équipes femmes peut être inscrit par club.
 - Une deuxième période d'inscription s'applique pour les équipes mixtes dont tous les membres sont inscrits dans le même club affilié et possèdent une licence valide. Cette PIP dure au moins 1 mois et se termine au plus tôt le 1er mars de l'année X. S'il reste des places disponibles, le nombre d'équipes inscrites par club peut alors aller jusqu'à 7.
 - S'il reste des places après la première et la deuxième période d'inscription, les inscriptions sont ouvertes à tous.
- b) Les inscriptions pour le CB se déroulent de préférence via le module d'inscription de la ligue concernée. Si les inscriptions ne passent pas par le module d'inscription de la ligue concernée, le LOC doit transmettre à temps (au moins 72h avant la course) les données à la ligue concernée et au chronométreur selon le modèle établi.

- c) Le nombre maximum de participants par CB et les temps limites doivent être déterminés en concertation avec la ligue concernée et le HR désigné avant le début des inscriptions.
- d) Les inscriptions pour le CB sont clôturées le mardi soir à 20h00 précédant l'épreuve.
- e) Les athlètes suspendus (pour dopage ou autres infractions) ne sont pas admis.
- f) Une licence annuelle de compétition valide est obligatoire pour tous les Championnats de Belgique (CB), à l'exception des catégories jeunes B et jeunes C, duathlon longue distance et des disciplines de cross duathlon et cross triathlon.
- g) Pour un CB Multisport, une série distincte peut être organisée pour les athlètes avec une licence d'un jour, après concertation entre l'organisation et le HR ; ils n'entrent cependant pas en ligne de compte pour le résultat final du Championnat de Belgique. En cas de nombre insuffisant de participants, ils peuvent exceptionnellement être ajoutés à la série du CB, sous réserve du respect des règlements sportifs internationaux. La décision à ce sujet revient au HR, en concertation avec le LOC.

Hospitality, marketing et partenaires

- a) Le LOC assure
 - L'accueil et l'espace VIP ;
 - 8 tickets VIP pour les délégués de Be3. Ces tickets, le programme de la journée et le plan de masse sont envoyés au moins 1 mois avant le CB au secrétaire général de Be3 ;
 - Un bon marketing de l'événement. Via toutes sortes de partenariats avec les autorités et des instances commerciales, les revenus peuvent être considérablement augmentés par rapport aux coûts. Tous les bénéfices sont au profit du LOC.
- b) Les partenaires de Be3 ont droit à une visibilité de leur marque sur le lieu de la course, ceux-ci sont déterminés dans la convention du CB.
- c) Le LOC met obligatoirement en place le pack de matériel Be3
- d) L'ensemble des protocoles disponibles sur le site de Be3 est respecté

Communication

- a) Le nom « Championnat de Belgique [discipline officielle] [année] » et le logo Be3 apparaissent sur toute la communication du LOC. Le droit d'utiliser le nom officiel court à partir du jour où la convention du CB est signée par les deux parties jusqu'à la fin de l'année x.
- b) La fédération se réserve le droit de communiquer en premier sur les CB. La communication de l'organisation se fera après.
- c) Le LOC dispose d'un site web clair reprenant les informations les plus importantes en néerlandais et en français : inscriptions & liste des participants, briefing de course, lieu et parcours de la course, temps limites par discipline, programme de la journée (y compris les heures de check-in), informations pratiques pour les spectateurs et coordonnées de contact.
- d) La structure, la répartition et le contenu des informations techniques de la course sur le site web sont communiqués au HR. Un programme de la journée, une répartition de course ou un parcours ne peuvent être publiés qu'après approbation du HR. La publication des températures de l'eau n'est pas autorisée sans l'approbation du HR.
- e) La communication lors de la course (briefing, signalisation, messages du secrétariat de course) est prévue en néerlandais et en français ou se fait au moyen de mots universels et reconnaissables (par ex. exit pour 'sortie').
- f) Le briefing de course bilingue est envoyé, après approbation du HR, 14 jours avant la course à tous les participants ainsi qu'à Be3, au HR et aux ligues.
- g) Dans le cas où le CB est repris dans un challenge national, le LOC s'engage à utiliser la signalétique spécifique à ce challenge.

Presse et médias

Le LOC assure :

- La promotion durant les mois de préparation de l'événement, via les réseaux sociaux, la presse et si possible la TV ;
- Outre un site web à jour avec les informations nécessaires, également un compte en direct sur les réseaux sociaux où l'événement est promu au préalable mais aussi pendant le jour de la course, et régulièrement mis à jour avec des photos sympas, des vidéos, des anecdotes, etc ;
- Les accréditations nécessaires pour la presse, les médias (nombre en fonction de la sécurité et d'un déroulement fluide de la course) et le photographe de Be3 avec un contrôle strict à l'accès aux zones athlètes. Une liste d'accréditation (avec nom, fonction et organe de presse) est disponible pour le HR, au plus tard une heure avant la course.
- En fonction de la tâche, de la fonction ou de l'accréditation, un plan d'accès est établi. Les VIP n'ont pas leur place dans une zone d'arrivée ou une zone de transition. La presse doit avoir accès aux zones cruciales sans pour autant entraver la course. Les athlètes ont en principe un libre passage dans toute la zone de course. Les collaborateurs sont répartis de préférence en groupes avec accès et compétence au sein de leur zone. Le plan de mobilité et d'accès ainsi que le programme de suivi pendant la course doivent être soumis au préalable et approuvés par le HR.
- Les speakers doivent diffuser des informations bilingues.

Protocole de remise de médailles

a) Le LOC assure :

- La remise des médailles (médailles & maillots de champion) peu après le CB (après validation des résultats par le HR) avec les podiums de toutes les catégories officielles. Les catégories et les conditions pour les titres sont mentionnées dans les Règlements Sportifs de Be3 (chapitre 20) ;
- La coordination de la cérémonie, après concertation avec le délégué de Be3. Le délégué de Be3 remet les maillots nationaux, les autres prix sont remis par les délégués de Be3 et du LOC (sponsors, mandataires locaux, ...);
- Toutes les dispositions logistiques nécessaires pour la cérémonie :
 - Podium central – éventuellement accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants si nécessaire ;
 - Sur le podium, un escalier 1,2,3 pour les lauréats avec derrière eux une représentation visuelle claire du titre de CB, des sponsors du LOC et du logo Be3 ;
 - Devant le podium, un espace pour la presse présente ;
 - Le speaker a une attention particulière pour l'organisation (collaborateurs, sponsors) et les athlètes ;
 - Installation de musique et de sonorisation, avec entre autres l'hymne national pour la remise des prix du podium scratch dames/hommes ;
- Le prize money est distribué aux lauréats après la cérémonie.

b) Le HR valide les résultats et les podiums du CB.

c) Be3 assure :

- Les médailles par podium et les maillots de CB pour le classement général ;
- Un ou deux délégués qui aident à remettre les prix pendant la cérémonie ;
- Un fond de podium (back drop) mettant en valeur la marque Be3 et les sponsors de la fédération. Aucun autre fond ne peut être utilisé lors de la remise de médailles.

d) Le protocole pour la remise des médailles pour le CB est le suivant :

- Identification du représentant de Be3 : le speaker explique qui est le représentant de Be3 (membre de l'organe d'administration, président, secrétaire général, président régional, etc.) ;
- Appel pour le podium hommes + maillot ;
- Appel pour le podium femmes + maillot (les hommes restent à proximité) ;
- Hommes et femmes sur le podium pour la Brabançonne ;
- Appel pour les catégories d'âge avec médailles ;
- Clôture des podiums du CB ;
- Début des autres podiums.

Spécificités

Sprint et distances olympique

- a) Pour l'organisation du CB, des frais de candidature de 3500 € sont facturés. En contrepartie, Be3 fournit des primes de course d'une valeur totale de 2 500 €. Le montant des prix est identique pour les femmes et les hommes et est réparti comme suit :
- 1ère place : 500 €
 - 2ème place : 300 €
 - 3ème place : 200 €
 - 4ème place : 150 €
 - 5ème place : 100 €

Ces montants s'appliquent distinctement pour la course femmes et pour la course hommes.

- b) Le système de chronométrage de la ligue concernée est utilisé de préférence. Si cela n'est pas prévu, les résultats doivent être fournis via un modèle spécifique peu après la course (max. 30 minutes après l'arrivée du dernier athlète et après approbation du HR).
- c) Changements de noms possibles pour les clubs jusqu'au vendredi midi, 12h00, précédant le week-end de course.

Duathlon

Aucun frais d'organisation n'est demandé pour ce format.

- a) Maximum 2 formats sont prévus pour le CB duathlon :
- Distance Sprint ou Standard de duathlon en drafting
 - Longue distance non drafting

Cross duathlon ou cross-triathlon

Aucun frais d'organisation n'est demandé pour ce format.

- a) Les parcours cyclistes et de course à pied sont chacun composés d'au moins 70 % d'off road.

Triathlon ou duathlon jeunes

- a) Les dossards ont une couleur différente en fonction de la série et du sexe.
- b) Le montant maximum de l'inscription est fixé à 40 euros pour garder l'accessibilité.

Triathlon par équipe

- a) Pour l'organisation du CB, des frais de candidature de 5000 € sont facturés. En contrepartie, Be3 fournit des primes de course d'une valeur totale de 1200€. Le montant des prix est identique pour les femmes et les hommes et est réparti comme suit :

- 1^{ère} place : 300€
- 2^{ème} place : 200 €
- 3^{ème} place : 100 €

Ces montants s'appliquent distinctement pour la course femmes et pour la course hommes.

- Le système de chronométrage de la ligue concernée est utilisé de préférence. Si cela n'est pas prévu, les résultats doivent être fournis via un modèle spécifique peu après la course (max. 30 minutes après la dernière équipe à l'arrivée). Le LOC est alors responsable du chronométrage.
- Changements de noms possibles pour les clubs jusqu'au vendredi midi, 12h00, précédant le week-end de course.
- Le secrétariat de course prévoit par équipe une feuille de composition d'équipe que le capitaine d'équipe signe officiellement avant le départ.
- Un quart d'heure avant la course, une photo de chaque équipe est prise au départ de la natation, où l'équipement officiel de course (pas la combinaison) est visible.
- La zone de transition et la zone d'attente se situent à proximité du départ de la natation.
- Présence d'une Penalty Box, en concertation avec le HR.

Relais mixte

- Voir points b jusqu'à f de CB Triathlon par équipe qui sont également d'application pour le CB Mixed Relay.
- Dans la zone de transition, les membres d'une même équipe sont regroupés. L'équipe 1 est située le plus près de la sortie. Les numéros d'équipe sont disposés de manière décroissante et en quinconce dans la zone de transition (voir figure).

Team 2

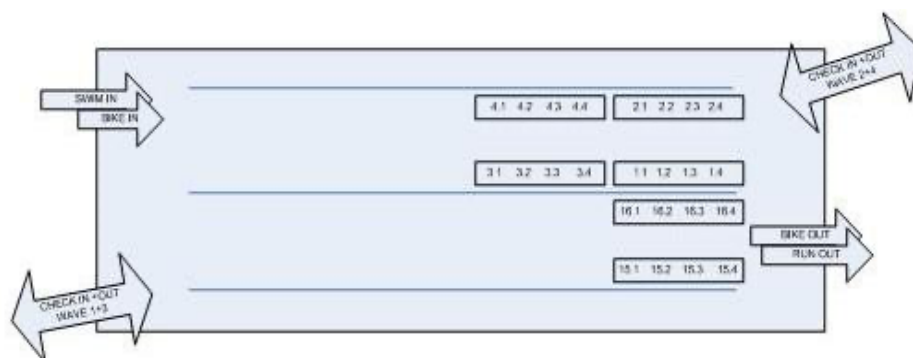
Team 1

Team 4

Team 3

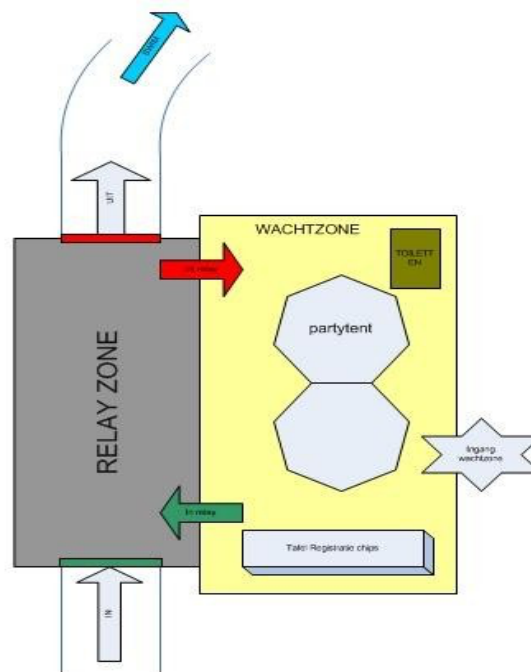
Team 6

Team 5



c) La zone d'attente

- Se situe parallèlement et immédiatement à côté de la zone de relais et ne possède qu'une seule entrée et une seule sortie vers la zone de relais (voir figure). L'accès à la zone de relais est contrôlé par un Technical Official ;
- Est suffisamment spacieuse (pour x nombre d'athlètes & coaches), délimitée et surveillée afin que seuls les athlètes, coaches, officiels et collaborateurs y aient accès. En concertation avec le HR, le LOC détermine les heures d'accès pour les athlètes et les coaches ;
- Est l'endroit où l'athlète reçoit la puce/tag avant la course et où celle-ci est rendue par la suite ;
- Dispose d'un ravitaillement pour les athlètes en attente ou arrivés ;
- Prévoit des toilettes et un espace de stockage pour les vêtements restants (par ex. sac plastique, numéroté par équipe).
- Chaque équipe reçoit un badge coach qui donne accès à la zone d'attente.



d) La zone de relais

- Est suffisamment spacieuse (au moins 15 x 4m, selon le nombre d'équipes) et délimitée ;
- Les athlètes arrivés sont immédiatement accompagnés vers la sortie (zone d'attente).

e) Les dossards sont établis par équipe, par ex. 1-1 – 1-2 – 1-3 – 1-4.

f) La vague suivante prend le départ si tous les athlètes de la vague précédente ont terminé.

Paratriathlon

a) La distance pour ce CB est le sprint : 750m / 20km / 5km.

b) Le CB est organisé pour toutes les catégories concernées (de PT 1 à PT 5, voir les Règlements de Compétition de World Triathlon).

Sanctions

- a) Si les organisations ne respectent pas les obligations ou les règles imposées dans les textes référencés dans le paragraphe « généralités » par Be3, ils pourront être sanctionnées de :
- Un avertissement assorti d'un rappel au règlement dans le cas où le manquement et ses conséquences serait rapidement corrigés sans préjudice pour les athlètes ou Belgian triathlon;
 - Une amende administrative de 500 € dans le cas où le manquement ne peut ou n'est pas corrigé sans conséquence irréversible ;
 - Une interdiction de candidater à de futures organisations de CB pendant une période de trois ans en cas de récidive ou de manquement graves faisant porter un risque sur la sécurité des athlètes.
- b) Dans tous les cas, le manquement doit être notifié par mail à l'adresse de l'organisation dès le constat du manquement.

Abréviations – définitions

3VL : Triatlon Vlaanderen

Be3 : Belgian Triathlon

CB : Championnat de Belgique

LOC : Comité d'Organisation Local, incluant tous les collaborateurs concernés de l'organisation de la course

EHBO : Premiers secours (Secourisme)

FOP : Field of Play ou aire de compétition

HR : Head Referee ou arbitre en chef

LF3 : Ligue Francophone de Triathlon

NADO : Organisation Nationale Antidopage

PIP : Période d'inscription prioritaire

TO : Technical Official ou arbitre

WADA : World Anti Doping Agency (Agence Mondiale Antidopage)

Contact

Belgian Triathlon (Be3)

Att. Dorian Boulvin,
Secrétaire général
Luchthavenlaan, 27
1800 Vilvoorde

